

Le 16 juin 2026

À l'attention des élèves inscrits à la formation générale des jeunes (FGJ) en 4^e et 5^e secondaire.

Objet : Création d'un compte pour la consultation en ligne de votre dossier scolaire au ministère de l'Éducation

Chers élèves,

Le Dossier scolaire de l'élève en ligne (DSEL) regroupe les informations relatives à vos résultats scolaires conservés au ministère de l'Éducation. Pour ce faire, rendez-vous dès maintenant à la page Dossier scolaire en ligne et cliquez sur « Créer un compte ».

Ce service s'adresse aux élèves de 4^e et 5^e secondaire et vous permet de :

- Consulter vos résultats scolaires conservés au ministère de l'Éducation.
- Présenter une demande de révision à un résultat d'une épreuve ministérielle à la formation générale des jeunes, si votre situation correspond aux critères d'admissibilité.

Nous vous suggérons fortement de créer votre compte avant la fin de l'année scolaire. Cela vous permettra de consulter sans délai vos résultats, qui seront disponibles dès le 7 juillet 2026.

Notez que deux options de connexion sont maintenant offertes.

1 La première connexion (**nouvelle version**) :

Processus qui demande plusieurs informations telles que le numéro d'assurance sociale et la carte d'assurance maladie. Un délai est à prévoir pour l'accès.

2 La deuxième connexion (**ancienne version**) :

Processus qui demande peu d'information. Les informations suivantes vous seront demandées :

- code permanent
- numéro de fiche

Deux options de connexion

1

Service d'authentification gouvernementale

Ce service remplace le service de connexion du ministère de l'Éducation et permet l'accès à la nouvelle version du DSEL.

[Accéder à mon dossier scolaire →](#)

Si vous avez déjà un compte vous permettant d'accéder à plusieurs services gouvernementaux en ligne, utilisez-le pour vous connecter.

Si vous n'en avez pas, vous pourrez créer votre compte à partir de la page de connexion du DSEL.

2

Service de connexion du ministère de l'Éducation

Ce service sera remplacé par le Service d'authentification gouvernementale, vous pouvez continuer de l'utiliser d'ici son retrait. Il permet l'accès à l'ancienne version du DSEL uniquement.

[Accéder à mon dossier scolaire](#)

En suivi à ce message, vous trouverez un aide-mémoire pour la création d'un compte.

Merci de votre collaboration.

Les services éducatifs aux jeunes du CSSMI



Dossier scolaire de l'élève en ligne

POUR CRÉER VOTRE COMPTE :

- 1 Rendez-vous sur [dossier scolaire en ligne](#);
- 2 Cliquez sur *Créer un compte*;

Veillez fournir les renseignements suivants : code permanent et numéro de dossier ou de fiche. Vous pouvez obtenir ces renseignements auprès de votre établissement d'enseignement, au besoin.

POUR ASSURER UN BON FONCTIONNEMENT :

- + *Il est à noter qu'un seul compte par code permanent pourra être créé. Les parents d'élèves ne devraient pas créer un compte au nom de leur enfant;*
- + *Il est suggéré d'utiliser une adresse courriel personnelle, car celle fournie par l'établissement scolaire pourrait devenir inactive dans le futur;*
- + *Il est important de prendre les informations d'accès en note.*

Vous éprouvez des ennuis techniques lors de la création ou de la consultation de votre compte ?

Votre établissement scolaire peut vous aider. Vous pouvez aussi joindre le Service des renseignements généraux du ministère de l'Éducation aux coordonnées suivantes :

- 418 643-7095, pour la région de Québec
- 1 866 747-6626, à l'extérieur de la région de Québec
- [Formulaire en ligne](#)

